



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La rectrice de l'académie de Grenoble
Chancelière des universités

Rectorat

Délégation académique
à la formation continue
(DAFCO)

- VU le décret n° 90-426 du 22 mai 1990 et la note de service n° 90-129 du 14 juin 1990 relatifs à l'exercice des fonctions de conseiller en formation continue,
- VU l'arrêté du 14 juin 1990 relatif aux commissions académiques consultatives compétentes à l'égard des conseillers en formation continue,
- Après consultation de la commission académique consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue, réunie le 6 juin 2018 ;

ARRETE

Réf. DAFCO/MB/SEH/2018

Affaire suivie par
Michel Brosse

Téléphone
04 56 52 46 35
Télécopie
04 56 52 46 50

Mél :
Ce.dafco
@ac-grenoble.fr

Assistante :
Sylvie El Hadj Belkacem
Tél. : 04 56 52 46 35

Adresse
5, rue Roland Garros
38320 Eybens

Article 1 :

La liste d'aptitude aux fonctions de conseiller en formation continue pour l'année 2018-2019 est composée des personnes dont les noms suivent :

BARUCH Thierry
BEC-LUCAT Pascale
BERNIS AUVERGNE Sonia
BOUTBEL Saïda
DANJOU Mélanie
DELABALLE Anne
DELABBAYE Caroline
DELEU Valérie
DUBUQUOY Sébastien
DUPETY Stacy
FAVIER Anne-Violaine
GRISOUARD Bertrand
GUILLEMARD Annabelle
LEFEBVRE Isabelle
MARCUS Brendan
PAILLARES Isabelle
ROTAT Sylvie
SELLAL Michel, Nazim
VALENTINI Karine

Article 2 :

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude pourront être nommés conseillers en formation continue pendant l'année scolaire 2018-2019, dans la mesure où un poste déclaré vacant leur sera proposé.

Article 3 :

La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 6 juin 2018


Fabienne BLAISE